**22 mars 2011, Strasbourg, France**

*Note à l'intention des rédacteurs :* Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site internet : www.edqm.eu

## NOUVEAU GUIDE SUR LA SECURITE ET L'ASSURANCE DE QUALITE DE LA TRANSPLANTATION D'ORGANES, DE TISSUS ET DE CELLULES (4E ÉDITION, 2010)

La Direction Européenne de la Qualité du Médicament & Soins de Santé (DEQM, Conseil de l'Europe) a publié une nouvelle édition du Guide sur la sécurité et l'assurance de qualité de la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (4e Édition, 2010).

Ce guide est élaboré par des experts reconnus au niveau international, issus des États membres et pays observateurs du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne, de l'Organisation mondiale de la Santé et de plusieurs organisations non gouvernementales. Le Comité européen sur la transplantation d'organes (CD-P-TO) est le comité de pilotage chargé de coordonner les actions du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

Cette nouvelle édition du guide fournit des informations et des conseils de qualité à tous les professionnels concernés par le don, la transplantation et autres applications cliniques des organes, afin d'optimiser la qualité de ces procédures complexes et d'en réduire les risques.

Elle a été élaborée en vue d'aider les professionnels sur le plan pratique, en fournissant aux coordinateurs des transplantations en Europe des informations simples à utiliser au chevet du patient. Le Guide fournit en outre des lignes directrices appropriées en matière de gestion de la qualité et de la sécurité des multiples procédures applicables, dans le respect des principes éthiques.

La transplantation d'organes est parfois la seule option thérapeutique disponible en cas de défaillance terminale d'organes et la demande d'organes ne cesse d'augmenter. Les informations recueillies dans le Guide visent à faire un meilleur usage des organes disponibles à la transplantation, dans les meilleures conditions pour le patient.

Le Guide est disponible en version imprimée, en anglais et en français. Des versions électroniques et dans d'autres langues sont aussi prévues. Pour plus d'informations sur le Guide et sur les modalités de commande, veuillez visiter le site Web de la DEQM : www.edqm.eu.

**Contact :** Caroline Larsen Le Tarnec
Division Relations Publiques, DEQM
Tél. : +33 (0) 3 88 41 28 15
E-mail : caroline.letarnec@edqm.eu

**N à l'intention des rédacteurs :** la DEQM joue un rôle moteur en matière de protection de la santé publique, grâce aux normes qu'elle contribue à élaborer et mettre en œuvre et dont elle surveille l'application, afin d'assurer la qualité, la sécurité et le bon usage des médicaments. Les normes qu'elle élabore sont reconnues dans le monde entier comme référence scientifique. La Pharmacopée européenne est juridiquement contraignante dans les États européens qui en sont membres. La DEQM développe également des lignes directrices et des normes dans les domaines de la transfusion sanguine, de la transplantation d'organes et de la protection de la santé des consommateurs.

Les travaux dans le domaine de la transplantation d'organes au sein du Conseil de l'Europe ont démarré dans les années 1950. Ils ont contribué activement à la mise en œuvre de normes de qualité élevées en matière de protection de la santé publique et de promotion des droits de l'homme et de la dignité humaine. Outre la publication du Guide, le programme de travail donne aussi la priorité à la publication d'une brochure sur les questions réglementaires et techniques liées à la transplantation issue de donneur vivant, d'un bulletin d'information (Transplant Newsletter) sur les données internationales chiffrées du don d'organes, et à l'aide des États membres souhaitant améliorer leurs services de transplantation d'organes, tout en promouvant le principe d'un don volontaire non rémunéré. Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe élabore également des rapports et des recommandations en matière de transplantation d'organes qui sont disponibles sur le site de la DEQM.

***Organisation politique créée en 1949, le Conseil de l'Europe œuvre à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme à l'échelle du continent, ainsi qu'à développer des réponses communes aux enjeux sociaux, culturels et juridiques auxquels sont confrontés ses 47 états membres.***